

## Services du protocole et représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada

Le Canada a des relations diplomatiques avec 145 pays. À Ottawa, il y a 77 ambassades avec ambassadeurs en résidence et 23 hauts-commissariats avec haut-commissaire résident. En dehors du Canada, 29 ambassades avec ambassadeur non résident et 16 hauts-commissariats avec haut-commissaire non résident sont accrédités auprès de notre pays. Sont aussi représentés au Canada l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui compte des représentants de 50 pays, la Délégation de la Commission des Communautés européennes, l'Institut interaméricain de coopération agricole, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Durant l'année à l'étude, le Bureau du protocole a assuré la liaison entre les missions étrangères et la GRC concernant la protection physique des représentants diplomatiques et consulaires et de leurs locaux. En conformité avec les obligations du Canada aux termes des Conventions de Vienne et d'autres accords internationaux, ainsi qu'avec les lois et règlements du Canada, il a également prodigué services et conseils à toutes les missions étrangères, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à l'accréditation des chefs de missions étrangers au Canada et des chefs de missions canadiens à l'étranger. Le bureau s'occupe en outre du cérémonial entourant les visites de chefs d'État étrangers au Canada.

Les obligations internationales du Canada relatives aux privilèges et immunités sont énoncées dans les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires et dans plusieurs conventions conclues au sein d'organisations internationales. Le Bureau du protocole est chargé d'interpréter et d'appliquer au Canada ces obligations internationales à l'égard des missions diplomatiques et consulaires, et des organisations internationales. Il administre et contrôle les privilèges et immunités accordés à environ 8 500 membres des missions diplomatiques et consulaires au Canada, y compris leurs personnes à charge et leurs domestiques. Durant l'année, il a continué de veiller à ce que ces privilèges et immunités ne soient pas utilisés à l'avantage des personnes mais pour permettre l'accomplissement efficace, au Canada, des fonctions des missions diplomatiques, des postes consulaires et des organisations internationales. De même, les conventions accordent des privilèges et immunités réciproques aux missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger, et aux missions canadiennes auprès d'organisations internationales. Le Ministère s'est appliqué à faire en sorte que les États étrangers au Canada, et que les membres des missions canadiennes à l'étranger reçoivent un traitement tout aussi favorable que celui accordé aux membres des missions étrangères au Canada.

Le Bureau du protocole a organisé le soutien logistique et administratif qu'exigeaient les visites officielles au Canada d'un grand nombre de dignitaires étrangers — chefs d'État,

chefs de gouvernement, ministres des Affaires étrangères et d'autres dignitaires invités par le gouvernement canadien. En dehors des nombreuses personnalités qui ont visité le Canada à l'occasion du Sommet de la Francophonie à Québec, de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Vancouver et des Jeux olympiques d'hiver à Calgary, plusieurs visiteurs officiels sont venus au Canada durant l'année écoulée, dont le pape Jean-Paul II, le président Reagan, l'Agha Khan, le prince Takamado du Japon, le président Mitterrand de France, Sa Majesté le roi Olav V de Norvège, le président Mikulic de Yougoslavie, le roi Charles XVI Gustave et la reine Sylvia de Suède, le premier ministre Chirac de France, le vice-président Mercado du Nicaragua, le premier ministre Takeshita du Japon et le premier ministre Swan des Bermudes. Le Bureau a en outre organisé les visites au Canada des ministres des Affaires étrangères de nombreux autres pays.

Le Bureau du protocole a préparé la visite du gouverneur général à la Barbade et sa visite d'État en France. Il a organisé également les visites à l'étranger du secrétaire d'État aux Affaires extérieures : pendant l'année à l'étude, M. Clark s'est rendu notamment en Belgique, en Pologne, en Hongrie, en République démocratique allemande, en République fédérale d'Allemagne, aux États-Unis, en Afrique, en Amérique centrale et en Asie. Le Bureau s'est occupé également des voyages effectués par le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Relations extérieures et du Développement international en Afrique, en Europe, aux États-Unis et en Asie, de même que des visites effectuées aux quatre coins du globe par d'autres ministres ou des secrétaires parlementaires représentant des ministres.

Enfin, le Bureau a administré la Maison d'accueil du gouvernement à Ottawa ainsi que les locaux réservés aux réceptions officielles dans l'édifice L.B. Pearson. Pendant l'année financière 1987-1988, 11 964 invités ont été reçus à l'un et l'autre endroits.

## Coordination fédérale-provinciale

Le ministère des Affaires extérieures joue un important rôle de coordination des politiques et activités du gouvernement fédéral et des provinces sur la scène internationale. Au cours de l'année à l'étude, les gouvernements provinciaux ont continué d'affecter des ressources considérables à la promotion de leurs intérêts à l'étranger, et ils ont reçu, sous diverses formes, un appui notable du Ministère. Les quatre unités de travail de deux provinces, qui avaient été créées à titre expérimental l'an dernier dans des missions du Canada à l'étranger sont maintenant entièrement opérationnelles. On a commencé le travail d'actualisation de l'Accord de 1978 entre le Canada et le Québec pour la coopération en matière d'immigration. Des consultations fédérales-provinciales ont eu lieu pendant l'année pour veiller à ce que les intérêts des provinces soient pris en compte dans la formulation des politiques en matière de relations internationales, et que les autorités provinciales soient bien au fait de la position du gouvernement fédéral sur divers sujets d'intérêt commun. De plus, le réseau de télécommunications du Ministère est demeuré à la disposition des provinces, qui ont ainsi pu avoir rapidement accès aux nombreux services offerts par les missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger. Le Ministère a continué